

PRÉFET DE L'INDRE

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION PAR TIR
D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS – ANNEE 2025**

Arrêté ministériel du 2 septembre 2016 - groupe 1 / Arrêté ministériel du 03 août 2023 - groupe 2 /

Arrêté préfectoral du 4 juin 2024 - groupe 3

Je soussigné(e) : (nom-prénom) :

Demeurant à :

Localité / Code Postal :

Téléphone : Télécopie :

e-mail :

Agissant en qualité de :

<input type="checkbox"/> Propriétaire	<input type="checkbox"/> Délégué du propriétaire (*)	<input type="checkbox"/> Président de Société de Chasse de (*) :
<input type="checkbox"/> Fermier	<input type="checkbox"/> Délégué du fermier (*)	
<input type="checkbox"/> Possesseur	<input type="checkbox"/> Délégué du possesseur (*)	

(*) Je certifie avoir reçu délégation écrite des propriétaires ou fermiers pour la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts sur les territoires faisant l'objet de la présente demande (cette délégation pourra être demandée en cas de contrôle).

Sur une surface de hectares Code Insee de la commune de chasse :

concernant la ou les commune(s) de

Lieux-dits (ou cadastrales) :

sollicite l'autorisation de détruire à tir les animaux suivants :

Animaux classés dans le groupe 1		Animaux classés dans le groupe 2		Animaux classés dans le groupe 3	
Espèces	Périodes et modalités	Espèces	Périodes et modalités	Espèces	Périodes et modalités
<input type="checkbox"/> <u>Chien viverrin</u>	Entre la fermeture et l'ouverture générale de la chasse.	<input type="checkbox"/> <u>Fouine</u>	Du 1 ^{er} au 31 mars 2025.	<input type="checkbox"/> <u>Pigeon ramier</u>	De la clôture de la chasse aux pigeons ramiers jusqu'au 31 mars 2025, Du 1 ^{er} avril au 30 juin 2025.
<input type="checkbox"/> <u>Vison d'Amérique</u>	Entre la fermeture et l'ouverture générale de la chasse.	<input type="checkbox"/> <u>Martre</u>	Du 1 ^{er} au 31 mars 2025 dès lors qu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante.		
<input type="checkbox"/> <u>Raton laveur</u>	Entre la fermeture et l'ouverture générale de la chasse.	<input type="checkbox"/> <u>Renard</u>	Du 1 ^{er} au 31 mars 2025 et au-delà du 31 mars sur des terrains consacrés à l'élevage avicole.		
<input type="checkbox"/> <u>Bernache du Canada</u>	Du 1 ^{er} février 2025 au 31 mars 2025.	<input type="checkbox"/> <u>Corbeau freux</u> <u>-Corneille noire</u>	Du 1 ^{er} au 31 mars 2025, Du 1 ^{er} avril jusqu'au 10 juin 2025 lorsque l'un au moins des intérêts mentionnés à l'article R.427-6 du code de l'environnement est menacé, Du 11 juin au 30 juin 2025 lorsqu'il y a des dégâts agricoles importants.		

Motif de la demande:

- intérêt de la santé et de la sécurité publique
- intérêt pour la protection de la faune et de la flore
- dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles.
- prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété (ne s'applique pas aux espèces d'oiseaux)

- Je demande l'autorisation de m'adjoindre

tireurs (indiquer le nombre de tireurs).

- Je m'engage, pour les opérations de destruction de renard, à établir avant chaque opération menée et dont la date sera précisée, la liste nominative (nom-prénom, n° de permis de chasse, signature) de chacun des tireurs ayant participé aux opérations pour la présenter lors de tous contrôles.

- Je m'engage à transmettre à la DDT36 le bilan des destructions (joint à l'autorisation), y compris en cas de bilan nul, dans un délai de 10 jours suivant l'expiration de l'autorisation de destruction, à défaut de réception de ce bilan par la DDT, la demande de l'année suivante ne sera pas prise en compte.

Fait à

Signature

Le